



Le 1^{er} octobre 2024

SECTEUR DE LA PETITE ENFANCE EN GRÈVE !

Le 1er octobre 2024, la CGT appelle à la grève et à la manifestation dans le secteur de la petite enfance aux côtés de toutes les autres professions.

Les questions des salaires, de l'emploi et des services publics seront au centre des revendications de cette journée de mobilisation.

Rémunérations au rabais, qualifications non-reconnues, conditions de travail dégradées, détournements d'argent public, soupçons de collusion entre le gouvernement et les représentants du secteur marchand, tout ceci n'est plus acceptable ! Le secteur de la petite enfance a besoin de mesures urgentes à commencer par la revalorisation immédiate des salaires.

Plusieurs rapports et enquêtes journalistiques mettent en évidence le danger que représente la marchandisation du secteur de la petite enfance. La logique de rendement et la pression quotidienne sur les salariés conduisent à une perte de sens généralisée du travail.

Comme pour les EHPAD, la marchandisation du secteur de la petite enfance, soutenue par une déréglementation croissante, entraîne des conséquences désastreuses : **bas salaires, conditions de travail dégradées, mauvaise qualité d'accueil des enfants, tarifs exorbitants pour les familles, déqualification des professionnel·les, pénurie de personnel et manque chronique de places d'accueil.**

La CGT s'est toujours opposée à cette marchandisation et n'a eu de cesse d'alerter sur les graves dérives qui en découleraient. Elles entraînent aujourd'hui des conséquences dramatiques, comme le décès d'un bébé dans une micro-crèche de Lyon, illustrant les dangers d'un système qui privilégie la rentabilité au détriment de la sécurité et du bien-être des enfants.

Malgré les alertes qui démontrent ces dysfonctionnements systémiques, aucune réponse n'est apportée. Pire, **le gouvernement s'obstine à vouloir financer du low-cost**

et met sous silence ces dérives.

Par leurs mobilisations, les personnels de la petite enfance revendiquent :

- *La revalorisation significative de l'ensemble des salaires de la filière pour l'accueil collectif comme individuel*
- *Un modèle de service public de la petite enfance en dehors du secteur marchand avec des acteurs non lucratifs (associatif ou public).*
- *Le développement en nombre suffisant de modes d'accueil diversifiés dès la fin du congé maternité, dans le cadre d'un service public de qualité : accueil collectif, familial, au domicile des parents, adapté aux horaires de travail et aux besoins des enfants.*
- *Le dégagement des financements croisés nécessaires : État, collectivités territoriales, Sécurité sociale (Caf).*
- *La conditionnalité des subventions à des critères éthiques.*
- *La réforme de la PSU (prestation de service unique) pour baisser la pression sur le taux de remplissage imposé aux structures.*
- *L'abaissement des contributions financières parentales, la CGT revendiquant à terme la gratuité du service public.*
- *La prise en compte de la pénibilité, permettant un départ anticipé à la retraite avant 60 ans.*
- *La mise en place de filières de formation initiale et continue, dans le cadre de l'Education nationale et du service public pour les personnes désirant accéder aux métiers de la petite enfance ;*

C'est dans le cadre d'un accueil organisé, protecteur pour les personnels, réellement pensé au service des parents et conçu pour le bien-être des enfants, qu'un véritable service public de l'accueil des jeunes enfants doit se développer et offrir des garanties majeures à tous les acteurs : **parents, enfants et professionnel·les.**

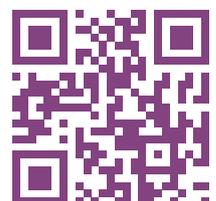
La CGT rappelle son engagement aux côtés des familles et des professionnel·les et lance un appel à témoignages à tous les salarié·es confronté·es à ces dérives (creches@cgt.fr).

La CGT invite tout·es les professionnel·les de la petite enfance à se mobiliser et à se rassembler pour l'amélioration de leurs conditions de travail, de leurs salaires et pour la reconnaissance de leurs métiers à commencer par la

journée de grève et de mobilisation du 1^{er} octobre

et de discuter ensemble des suites.

Restez en contact avec la CGT !



contact.cgt.fr